

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la session spéciale du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 22 novembre 2006, à 20 h 30 à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

Mesdames les conseillères
et messieurs les conseillers

Nicole Gagnon
Pierrette Larouche
Julien Dufour
Luc Gilbert
Martial Hovington
Patrice Imbeault

Est également présente : Madame la directrice générale
et secrétaire-trésorière, Myriam Lessard

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

06-11-1750 Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nicole Gagnon
appuyé par le conseiller Martial Hovington
et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que déposé.

06-11-1751 Certificat de disponibilité de crédit

Il est proposé par le conseiller Luc Gilbert
appuyé par le conseiller Patrice Imbeault
et résolu unanimement

QUE la liste des comptes à payer ainsi que la liste des comptes payés pour la période d'octobre soient acceptées pour un montant de

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT 2006

Je, Myriam Lessard, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 61 434.70 \$ pour le paiement des dépenses suivantes sauf les dépenses marquées d'un astérisque qui devront être revues à une date ultérieure ou au moment où les fonds seront disponibles suite à l'ouverture de la marge de crédit pour un montant de 100 000,00 \$

LISTE DES COMPTES À PAYER 2006-11		22-11-2006
*SRV	Réparation chemins - transport sel	25 840.44 \$
*TDA	Services professionnels - pluies diluv. 2005	10 324.32 \$
Ville de Forestville	Entente intermunicipale service incendie	34 039.00 \$
Ultima assurances	prime automobile 2007	26 708.00 \$
MRC HCN	Pénalité	687.70 \$
TOTAL:		97 599.46 \$

CORRESPONDANCE

— Lettre de M. Bernard Lefebvre

M. Lefebvre décrit dans sa lettre les engagements que la Municipalité avait pris entièrement pour régler la situation sur son terrain.

06-11-1752 Travaux de drainage de la rue du Fleuve dans le secteur de M. Bernard Lefebvre

Il est proposé par le conseiller Julien Dufour appuyé par le conseiller Martial Hovington et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité des Bergeronnes respecte son engagement et prenne les mesures nécessaires afin de finaliser les travaux de drainage de la rue du Fleuve dans le secteur de M. Bernard Lefebvre, et ce, dans les normes gouvernementales établies,

QUE la Municipalité désigne messieurs Julien Dufour et Martial Hovington, responsables du dossier.

— Estimé des coûts de la réfection de la toiture de l'aréna :

L'estimé faite par les services de la ville de Québec pour la réfection du toit de l'aréna est de l'ordre de 414 965, \$. Il est convenu de revoir le plan ultérieurement et décider par la suite.

— Souper des partenaires de l'ATR Manicouagan :

C'est le directeur de la Corporation touristique qui est délégué à participer à ce souper.

— Campagne des paniers de Noël :

M. Le Maire se propose de participer à cette activité.

— Conférence génération X et Y :

Aucune présence de la part de la municipalité n'est prévue pour cette activité.

— Lettre de démission :

M. Le maire procède à la lecture de la lettre de démission de la conseillère Nicole Gagnon.

06-11-1753 Démission de la conseillère Nicole Gagnon

Il est proposé par le conseiller Patrice Imbeault
appuyé par le conseiller Luc Gilbert
et résolu unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la démission de madame Nicole Gagnon à titre de conseillère et que cette démission soit effective en date du 22 novembre 2006.

QUE le Conseil municipal enclenche le processus d'élections pour le remplacement de madame Gagnon en janvier 2007.

— Groupe Ultima :

M. le Maire fait lecture de la lettre transmise par le Groupe Ultima et fait part que leur visite du 1 novembre 2006, plusieurs recommandations doivent être faites d'ici 30 jours.

Cette lettre fera l'objet d'une discussion avec M. Pierre Poirier, directeur du service incendie intermunicipal, à rencontre prévue prochainement à Forestville.

— Ministre délégué aux Transports, subvention pour le rang St-Joseph

06-11-1754 Subvention – programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une subvention du Ministère des Transports du Québec de 32 000, \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

Il est proposé par le conseiller Martial Hovington
appuyé par le conseiller Luc Gilbert
et résolu unanimement

QUE le Conseil procède aux travaux d'entretien des accotements du chemin du rang St-Joseph qui consistent à dégager les calvettes, enlever les aulnes, ajuster les approches et les accotements. Le remboursement de ces dépenses se fera sur 3 ans selon les dispositions du Ministère.

INFORMATION

1. Site WEB de la Municipalité :

Une rencontre est prévue à cet effet, le 23 novembre 2006 à 19 h avec M. Jean-Claude Petit.

2. Lumière de rue :

Une demande d'évaluation des coûts pour l'installation de deux lumières de rues a été acheminée à Gagnon Électrice et nous attendons des nouvelles.

3. Estimation concernant le projet de construction d'une caserne de pompiers :

Le dossier sera discuté lors de la rencontre des membres du conseil prévue le 23 novembre 2006 avec M. Pierre Poirier du service d'incendie de Forestville.

4. Estimation concernant l'achat d'un camion de pompier :

Le dossier sera discuté lors de la rencontre des membres du conseil prévue le 23 novembre 2006 avec M. Pierre Poirier du service d'incendie de Forestville.

5. Mandat pour l'engagement d'un agent de développement :

06-11-1755 Engagement d'un agent de développement

CONSIDÉRANT QUE le CLD de la Haute-Côte-Nord a retenu un montant de 8 010,00 \$ dans le cadre du Programme « Mesure de renforcement »- Volet Municipalités » pour un travail en consultation économique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a plusieurs dossiers en cours et qu'il doit fixer des priorités;

Il est proposé par le conseiller Luc Gilbert
appuyé par la conseillère Pierrette Larouche
et résolu à l'unanimité

QU'une liste des dossiers à caractère économique et des priorités soit établie;

QUE la Municipalité de Bergerones procède à l'engagement d'un agent de développement économique par le biais du programme « Mesures de renforcement » du CLD.

RÉSOLUTIONS

06-11-1756 Plan de mise en œuvre du service des incendies de Forestville

ATTENDU QUE la MRC la Haute-Côte-Nord dépose au conseil municipal le « Plan de mise en œuvre du service des incendies des Bergeronnes » pour adoption;

ATTENDU QUE l'adoption du plan de mise en œuvre et requis dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC la Haute-Côt-Nord;

ATTENDU QUE cette procédure est obligatoire suite à la délégation de compétences en matière d'incendie à la Ville de Forestville;

PAR CONSEQUENT, il est proposé par e conseiller Luc Gilbert
appuyé par la conseillère Pierrette Larouche
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil municipal approuve le plan de mise en œuvre du service des incendies des Bergeronnes tel qu'élaboré par le service d'incendies de Forestville daté d'août 2006 dans le cadre du schéma de couverture de risque de la MRC la Haute-Côte-Nord;

QU'une copie de ladite résolution soit acheminée à la MRC la Haute-Côte-Nord

06-11-1757 Modification à l'entente relative à l'organisation d'un service de protection contre l'incendie

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Longue-Rive, Colombier, Portneuf-sur-Mer, les Escoumins, les Bergeronnes et la Ville de Forestville ont convenu d'une entente par laquelle les municipalités de Longue-Rive, Colombier, Portneuf-sur-Mer, les Escoumins, les Bergeronnes délèguent leurs compétences relativement à la protection incendie à la Ville de Forestville;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 10 de cette entente, les municipalités se sont engagées à harmoniser leur réglementation relative à la constitution d'un service de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un règlement sur la protection incendie applicable sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confier l'application de cette réglementation à la Ville de Forestville tout comme la réglementation relative à la tarification lors de l'intervention du Service de sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Gilbert appuyé par la conseillère Nicole Gagnon et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante;

QUE la municipalité des Bergeronnes autorise son maire, M. Francis Bouchard et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Myriam Lessard pour qu'ils soient tout deux autorisés à agir comme signataires aux modifications à l'entente intermunicipale.

06-11-1758 Désignation des personnes autorisées – prévention incendie

CONSIDÉRANT le règlement relatif à la prévention des incendies;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner, par résolution, les officiers qui seront chargés de délivrer les permis, certificats et autorisations qui sont requis en vertu de ce règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Gilbert appuyé par le conseiller Patrice Imbeault et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante;

QUE le directeur du service incendie, le directeur adjoint du service incendie, le préventionniste, l'inspecteur ou son représentant de la municipalité des Bergeronnes soient désignés à titre de « *officier désigné* »

au sens du *Règlement sur la prévention des incendies* pour délivrer les autorisations ou permis émis en vertu de ce règlement.

O6-11-1759 Emprunt temporaire de 100 000, \$

Il est proposé par le conseiller Julien Dufour
appuyé par le conseiller Patrice Imbeault
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité contracte un emprunt temporaire de 100 000, \$ pour le paiement de certaines dépenses en attendant l'encaissement des subventions accordées pour la réalisation de plusieurs projets cette année et antérieurement.

Contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Le point est remis à la prochaine session régulière en décembre.

AVIS DE MOTION

Règlement abrogeant diverses dispositions relatives à la protection des incendies

Je, soussigné Luc Gilbert, conseiller de la municipalité des Bergeronnes, donne avis qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement abrogeant diverses dispositions relatives à la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité des Bergeronnes.

O6-11-1760 Fermeture de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Pierrette Larouche
appuyé par le conseiller Patrice Imbeault
et résolu à l'unanimité

QUE l'assemblée soit et est levée à 20 h 55.

Francis Bouchard
Maire

Myriam Lessard
Directrice générale/secrétaire-trésorière